

URBANISME

PC – PERMIS DE CONSTRUIRE

LISTE COURANTE DES PIECES DEMANDEES

- **DP : CERFA 13406*17 : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI)**

Liste des pièces demandées :

- **Cerfa 13406*17** à télécharger sur le site :
<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11637>
- Télécharger le fichier et le remplir avant de l'enregistrer dans votre ordinateur.
- Plan de situation (votre terrain vu par rapport à l'ensemble du territoire communal)
- Plan de masse ou plan cadastral (plan représentant votre parcelle de terrain vu du ciel)
- Plan de masse coté avec implantation, distances aux limites, voirie, réseaux existants et projetés, plan d'assainissement, place parking,...
- Plan en coupe du terrain et de la construction
- Notice descriptive du projet : volumes, matériaux, couleurs, traitement extérieur, spécificités (puissance pour des panneaux solaires par exemple, ...), du terrain ou de la construction, ...
- Plans des façades et des toitures graphique 3D ou perspective d'insertion permettant d'apprécier l'aspect extérieur
- Si annexe au bâtiment principal, en déclarer la destination (piscine, abri jardin, carport, garage indépendant, abri à bois, ...)
- Plan du projet
- Plan des toitures
- Volet paysager
- Une vision photographique avant-projet et une vision photographique avec projet ou dessiner du projet inséré sur le terrain,
- Une vision photographique avec projet ou dessiner dans le paysage proche et dans le paysage lointain
- Fiche complémentaire/autres demandeurs pour un même projet (cette fiche est à joindre dans le cas par exemple d'une demande émanant d'un couple,...)
- Attestations de prise en compte de la réglementation environnementale RE 2020 et thermique RT 2012
- Certificat de conformité d'assainissement validé par le SIEBO.

AVANT LE DEPOT DE LA DEMANDE SUR E-PERMISS, prendre RDV avec le SPANC du SIEBO pour le choix de l'assainissement si besoin.

SPANC du SIEBO – 10 bis avenue Francis Jammes – 64300 ORTHEZ - Tél. : 05 59 65 78 18

Quand les plans sont faits, faire une demande auprès du SIEBO d'Orthez pour obtenir la conformité d'assainissement AVANT LE DEPOT DU PERMIS SUR LA PLATEFORME et joindre tous les plans à cette demande.

Dans le cas d'une construction dont la surface plancher est supérieure à 150m², vous devez faire établir vos plans par un architecte.

Dans le cas du permis de construire, il est fortement recommandé de demandé avis au secrétariat de mairie ou au service de l'urbanisme avant dépôt.

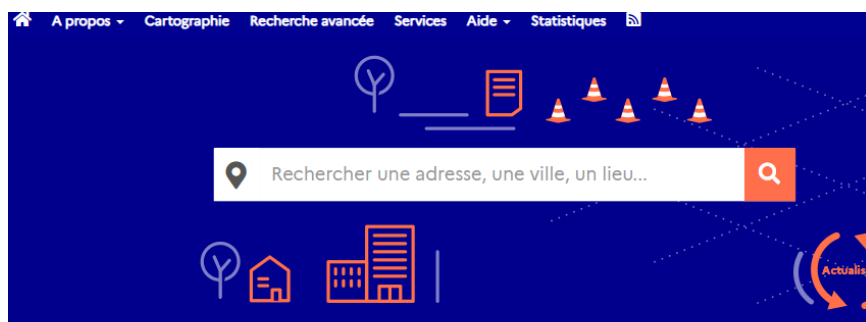


Lorsque vous ferez votre demande sur e-permis, pensez à **numériser tout les pièces du dossier avant le dépôt.**

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1970>

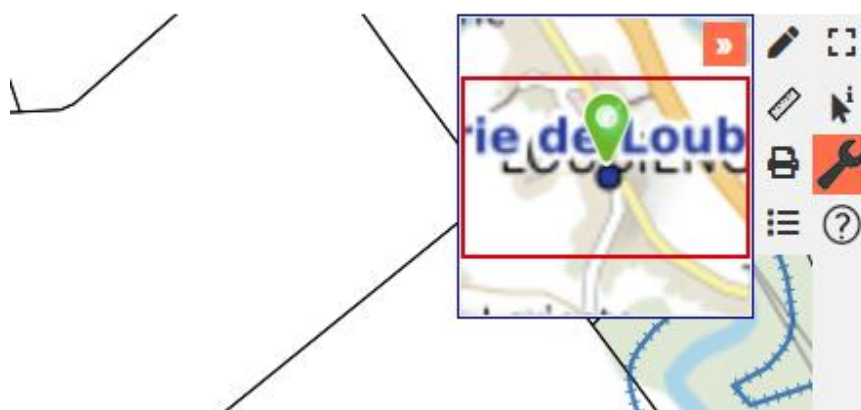
Pour trouver le plan de situation et le plan de masse, vous avez 2 possibilités :

1. Demandez au secrétariat de mairie de vous transmettre ce pièces via un courriel
2. Allez sur le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
 - Dans le carré de recherche ci-dessous, taper votre adresse complète :



Le plan de votre parcelle apparaîtra en rouge avec un picot de pointage vert.

Sur la droite de l'écran, un pictogramme de clé anglaise vous permettra d'imprimer le plan si vous cliquez dessus



Sélectionner le pictogramme de la clé anglaise, puis celui de l'imprimante.

Ce site vous permettra aussi de connaître le numéro cadastral de votre parcelle et sa superficie.